

Arrêté N° MA-ART-2024-178

**OBJET :** Arrêté de stationnement temporaire, 11 Place de l'Hotel de Ville, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d' Aunay, le lundi 26 août 2024 de 14h00 à 17h00.

**Le Maire de Les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par **M. MARIE Adrien** visant à faire réserver des places de stationnement devant le 11 Place de l'Hôtel de Ville, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, pour des travaux de rénovation de façade, le lundi 26 août 2024 à partir de 14h00 jusqu'à 17h00 ;

### ARRÊTE

**Article 1** – Deux places de stationnement sont réservées devant le 11 Place de l'Hôtel de Ville, le 26 août 2024 à partir de 14h00 jusqu'à 17h00.



**Article 2** – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- **M. MARIE Adrien,**
- Le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 24 août 2024.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

p10 Le sceau officiel de la commune de Les Monts d'Aunay est visible, accompagné d'une signature manuscrite en bleu et du numéro 'p10'.